



COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du MERCREDI 29 Juin 2016

Présents :

M. P. CAILLE Président Mutuelle Assurance Education
Mme A. CARCERERI Directrice de l'A.S.C.D.
Mme S. CARRE Directrice école élémentaire
M. J.F. CHANEAC Président PEP 73
Mme C. CHAUMAZ Directrice école élémentaire
Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale
M. E. DALLY représentant Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques
M. D. FOTIADI Service Sports et Jeunesse Conseil Départemental
M. M. FRIONNET Professeur des écoles chargé des classes de découvertes
M. F. GILARDOT Directeur Académique des services de l'éducation Nationale - Président
M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.
Mme M. OLKOWICZ Directrice école élémentaire
Mme F. SUHR Professeur des écoles
M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire

Excusés :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I
M. H. BERNARD-BERNARDET I.E.N.A. Honoraire
M. C. JULIEN I.E.N. Saint Jean de Maurienne
M. P. LARRE Direction Départementale Cohésion Sociale
Mme E. MOLLIER Déléguée Départementale USEP 73

1 – Activité 2015/2016 :

A / Bilan général :

Après un bilan en baisse en 2014/2015, l'activité des classes de découvertes savoyardes se traduit encore cette année par une diminution, que ce soit :

- en nombre de classes (- 13.64 % %)
- en nombre de journées/élèves (- 10.89 % %)

La durée moyenne des classes de découvertes confirme également cette baisse et se situe à 5.66 jours.

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 228 classes
- 5 014 élèves
- 28 401 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

• Premier degré public	87.26 %	24 784	journées/élèves
• Second degré public	5.56 %	1 580	journées/élèves
• enseignement privé	7.17 %	2 037	journées/élèves.

1^{er} degré public :

- Le nombre de classes diminue de 15.86 %.
- Le nombre de journées/élèves diminue également de 11.75 %.
- La proportion des séjours courts se maintient (179 classes pour 21 478 journées/élèves soit 86.66 % de l'activité).
- Augmentation du nombre de classes de neige ainsi que des séjours natation.
- Stabilité pour les classes de mer et diminution pour tous les autres séjours.
- L'A.S.C.D. programme 169 séjours soit 88.48 % de l'activité du 1^{er} degré.

Second degré public :

- Poursuite de la baisse de l'activité cette année avec 15 classes (18 classes en 2014/2015).
- 1 classe de neige, 1 classe mer, 3 séjours sportifs, 4 classes patrimoine, 6 classes nature.

Enseignement privé :

Après une baisse sensible l'an passé, reprise de l'activité pour 2015/2016 à la fois pour le 1^{er} et le second degré privé.

- *Premier degré :* . 2 classes mer, 3 classes patrimoine, 4 classes neige, 2 classes nature.
- *Second degré :* . 5 classes de neige, 2 classes nature et 4 classes patrimoine.

Commentaires :

- La courbe d'activité habituellement en dent de scie verra son profil modifié en 2015/2016, puisque pour la deuxième année consécutive, le nombre de séjours est en diminution.
- La volonté de départs est toujours présente mais les enseignants de Savoie sont confrontés à différentes difficultés tout d'abord d'ordre financier avec les baisses de subventions (Département, municipalités) et en second lieu à une forte appréhension des parents face à un départ en séjour. Le rôle d'accompagnement proposé par l'A.S.C.D. semble primordial pour soutenir les enseignants dans leurs projets, aidée sur le terrain par le travail des ambassadeurs.
- Le 1^{er} degré public est le plus touché par la diminution du nombre de séjours, le second degré public et l'enseignement privé sont moins impactés par cette baisse.
- Les classes de neige et de mer restent stables du en grande partie par une importante dynamique départementale et par de forts partenariats pour les secondes.

B / Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2015/2016 :

- Pour l'année scolaire 2015/2016, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 192 classes et 36 classes en organisation autonome.
Sur 191 classes de découvertes premier degré public, 169 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 22 restent à l'organisation des écoles.
- Séjours avec accompagnement :
 - 29 classes et 13 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 42 séjours. L'année dernière, 45 séjours avaient été réalisés.
 - Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige : 31 classes dont 6 classes de collèges et lycée de l'île de La Réunion ainsi que du Lycée Français du San Salvador. Forte progression de l'accueil de classes extérieures (25 classes en 2014/2015) ce qui permet de compenser financièrement la diminution du nombre de séjours des classes savoyardes.

- Courts séjours :
 - Pour 2015/2016, 75 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 21 courts séjours non aidés. Le succès rencontré par ces courts séjours démontre l'importance de leur existence dans le paysage de l'organisation de séjours et peuvent constituer un tremplin pour une durée de séjour plus longue.
 - Le séjour organisé au Pontet avec hébergement sous yourtes a remporté cette année un vif succès. La nouvelle thématique proposée sur l'astronomie et les différentes notions du temps a été très bien accueillie également.

Commentaires :

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus affichent 38 081 journées/élèves contre 40 062 journées/élèves l'an passé. Cette baisse d'activité a été régulée par un nombre de séjours CAP Savoie et de classes extérieures en hausse ce qui a permis une diminution raisonnable.
- Un comparatif a été établi par rapport au nombre de séjours organisés par circonscription, c'est la circonscription de « Combe de Savoie » qui se détache très clairement suivie d'Aix les Bains, Chambéry 1, Chambéry 4, Moutiers, Saint Jean de Maurienne arrivant en dernier.
- L'A.S.C.D. est consciente du travail de longue haleine qui devra être fourni pour, à la fois, soutenir les enseignants dans la réalisation de leurs projets grâce à la création d'outils leur permettant une meilleure communication en direction des familles (rassurer le plus possible les parents) mais aussi motiver les jeunes enseignants à partir (organisation de stages et week-ends) et surtout continuer à informer sur les missions de l'A.S.C.D.
- Une vidéo a été réalisée par M. F. GILARDOT qui pourra être présentée aux familles pour justifier du bien fondé de l'organisation d'une classe de découvertes.
- Si le département de la Savoie reste l'un des derniers à afficher une importante activité de classes de découvertes, l'A.S.C.D. en est sûrement l'un des leviers ; c'est pourquoi M. E. LANOË suggère un rapprochement des services des D.S.D.E.N afin de réfléchir sur une modélisation de notre association.
- Mme C. CHAUMAZ souligne l'investissement fourni par les enseignants volontaires pour organiser des séjours et souhaiterait une valorisation plus présente de l'institution pour ce travail.

C / Le parcours pédagogique Gliš'Quizz :

Charlotte CAQUINEAU a repris ce dossier et continue le travail d'actualisation des questionnaires et de prospection en direction de nouveaux sites.

D / Les ambassadeurs « Savoie » :

La rédaction et la présentation des livrets montagne pour les cycles II et III et mer pour le cycle III sont en phase de finalisation. Les ambassadeurs travaillent actuellement sur une version élève des dossiers pédagogiques, créant ainsi un réel outil exploitable en classe et en séjour. D'autres projets sont à l'étude et entre autres, le livret de l'élève mer pour le cycle II, la création d'un « pack tombola » permettant d'aider financièrement au départ d'une classe de découvertes. M. F. GILARDOT confirme son soutien à cette action et reconduira pour 2016/2017 le dispositif de remplacement des ambassadeurs participant aux réunions annuelles, dans la mesure du possible.

E / Chalet Edelweiss Saint François Longchamp :

- Le résultat financier pour l'activité 2015-2016 affichera un bénéfice de l'ordre de 10 000 €, ce bilan n'est pas complètement satisfaisant et ne correspond pas tout à fait aux objectifs visés par l'A.S.C.D.
- La Délégation de Service Public arrive à échéance en 2018. L'A.S.C.D. devra décider rapidement si elle se positionne ou non pour une nouvelle prise de gestion du chalet ; sachant que le Département arrêtera le choix du nouveau délégataire à l'automne 2017.

D / Chalet l'Armera à Valmeinier :

- Après un résultat financier plus que satisfaisant l'an passé, le bilan 2015/2016 est plus que mitigé avec un déficit de moins de 30 000 €. Cela peut s'expliquer à la fois par les attentats survenus en fin d'année 2015 et un manque de neige mais aussi par des groupes notamment de la FOL de l'Ardèche qui n'ont pas reconduit leurs inscriptions car dépendant d'appel d'offres.
- La finalité de l'achat de cette structure était de pouvoir générer des recettes supplémentaires permettant ainsi de compenser les baisses de subvention successives du Département et d'équilibrer la ligne budgétaire « Fonctionnement ». L'A.S.C.D. reste toutefois optimiste car les perspectives de remplissage pour l'hiver 2017 sont encourageantes, de même que pour le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp.
- M. E. DALLY précise qu'il n'y a rien d'alarmant dans ce constat, et par expérience, rappelle qu'il faut trois voire quatre années avant de pouvoir mettre en place une politique de commercialisation réellement efficace.

2 – Aides aux familles :

A/ Synthèse des aides versées :

- Pour l'année scolaire 2015/2016, le montant des aides distribuées s'élève à 270 162.10 € pour les classes de découvertes et 29 840.00 € pour les courts séjours soit un total global de 305 002.10 €. Sur cette somme de 305 002.10 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 83 973.60 €, l'activité mer 86 111.60 € et les classes diverses 100 076.90 €. 5 000 € ont été distribués en aides exceptionnelles. Pour mémoire, une subvention de 405 000 € est allouée aux aides en direction des familles.
- L'ensemble des taux moyens des aides versées sont sensiblement stables par l'an dernier sauf pour celui du secondaire privé qui est en légère hausse.

B/ Répartition des quotients familiaux 2015/2016 et barème 2016/2017 :

- Comme l'an passé, la répartition des quotients familiaux dans les différentes tranches est sensiblement homogène sur les six premières ; les deux dernières tranches correspondant aux quotients familiaux les plus hauts restent les plus élevées.
- Pour 2016/2017, il n'est pas possible de modifier les tranches de quotients familiaux mais une étude devra être menée pour réfléchir sur une nouvelle répartition de tranches afin d'obtenir une meilleure homogénéité de son ensemble. Le delta entre la subvention allouée pour les aides aux familles (405 000 €) et celle dépensée (305 000 €) pourrait permettre de faire face à une modification de barème proposée pour l'année scolaire 2017/2018. Le maintien du barème 2015/2016 pour l'année scolaire 2016/2017 est soumis au vote.

Le maintien des montants du barème pour 2016/2017 est voté à l'unanimité.

3 – Convention, tarifs et demande de subvention :

A/ Convention 2016/2017 :

- La convention annuelle liant le Département à l'A.S.C.D. arrive à échéance au 31 août 2016. Une nouvelle convention annuelle sera mise en place allant du 1^{er}/09 /2016 au 31/08/2017 ; pour l'instant, le Conseil Départemental ne peut se projeter budgétairement à plus long terme.
- Mme A. CRESSENS, Conseillère Départementale confirme une baisse encore plus significative de la subvention du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2016/2017, de l'ordre de moins 50 000 €.
- Il est demandé à Mme A. CRESSENS s'il est envisageable de revenir à une convention triennale permettant ainsi à l'A.S.C.D. d'avoir une meilleure visibilité des montants de la subvention allouée. En effet, à l'heure actuelle, l'A.S.C.D. informe les enseignants sur le montant des aides du Conseil Départemental sans connaître les montants validés par ce dernier. Mme A. CRESSENS pense que cette possibilité demande à être étudiée.
- M. E. LANOE interroge Mme A. CRESSENS sur la disparité constatée entre les montants des subventions allouées et les bilans d'activités respectifs de l'A.S.C.D. et Savoie Mont Blanc Juniors. Il est répondu que les budgets concernés ne dépendent pas des mêmes assemblées et que les contraintes financières sont différentes. Mme A. CRESSENS souhaite néanmoins plus d'équité, de dialogues et une harmonisation au niveau des aides aux départements entre les deux départements Savoie et Haute Savoie.
M. E. LANOE rappelle le partenariat mis en place entre l'A.S.C.D. et Savoie Mont Blanc Juniors dans le cadre de l'élaboration d'un document proposant des classes vertes sur le département de la Savoie. Ce document sera à destination des écoles de la région Auvergne Rhône Alpes.

B/ Tarifs, 2016/2017 :

- Pour l'année scolaire 2016/2017, compte tenu des coûts annoncés par les différents prestataires, il est proposé une grille de tarifs pour les classes de découvertes en augmentation globale de l'ordre de 2.12 %.
- L'année scolaire 2015/2016, malgré une baisse du nombre de séjours, enregistre un chiffre d'affaires de 2 075 911.65 et un résultat net de 113 558.60 €, résultat sensiblement équivalent à celui de l'an passé dû en grande partie à une augmentation des séjours courts CAP Savoie et des séjours organisés par les établissements extérieurs à la Savoie.
Sur l'ensemble des séjours A.S.C.D., la marge moyenne s'élève à 5.91 % correspondant aux objectifs définis pour pouvoir concrétiser toutes les actions prévues et maintenir l'équilibre des comptes de l'Association.

Les tarifs 2016//2017 sont votés à l'unanimité.

D/ Demande de subvention 2016/2017 :

- La demande de subvention pour l'année scolaire 2016/2017 sera établie sur les mêmes bases de montants alloués l'an passé, c'est-à-dire 405 000 € pour les aides en direction des familles et 95 000 € pour le chapitre fonctionnement.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la demande de subvention.

4 – Société à Actions Simplifiées :

- Le conseil d'administration du 8 décembre 2015 et l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2016 ont entériné la création d'une Société par Actions Simplifiées par filialisation et ses nouveaux statuts. Ces derniers ont été établis dans le respect de l'objet et des buts de l'A.S.C.D. Le capital de départ s'élèvera à 10 000 €. Il est proposé à la présidence de cette société une des salariées de l'A.S.C.D. Mme Annick CARCERERI, Directrice.
- Les membres du bureau de l'A.S.C.D. sont également à pourvoir. Dans un premier temps, Mme Sylvie CARRE Directrice de l'école de Bassens Chef Lieu est proposée pour le poste de Trésorière.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité pour ces deux nominations.

5 – Questions diverses :

- Il est demandé de modifier les conditions d'attribution des aides pour les séjours à destination de l'Auvergne et de Nîmes pour une durée de séjour de 5 jours au lieu de 6. Ceci, afin d'harmoniser l'ensemble des critères sur un temps de transport variant de 3 à 4 H 00.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

- M. Frédéric GILARDOT, Président remercie chaleureusement M. Philippe CAILLE, Directeur de l'école élémentaire du Biollay à Chambéry et Président de la M.A.E. pour son investissement tout au long de ces quelques années où il a assuré la charge d'administrateur et lui souhaite une belle continuation dans cette nouvelle étape de vie.

La séance est levée à 19 H 15.